



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 16 février 2016]

Date de la convocation

10 février 2016

Date d'affichage

10 février 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 20

Procurations : 9

Votants : 29

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Marie-Claire DEGUILHEM, Thierry BODDI, David AMALRIC, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

Absents et représentés : Stéphanie NELATON, Dominique BOYER, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Christelle BIROT, Marie-Françoise BONELLO, Aurélie TREILHOU, Christelle HARDY, Eric PILUDU

N° 43/ 2016

Absents : Christophe CAUSSE, Magali CAMALET, Philippe PILLEUX, Françoise BONNET

Secrétaire de séance : Dominique HIRISSOU

Objet de délibération : Débat d'orientation budgétaire 2015

Contexte général

Un débat obligatoire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur des engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales reprend cette disposition : « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune ».

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il ne donne pas lieu à un vote.

La situation internationale et nationale

La croissance des économies avancées est restée solide au deuxième trimestre 2015. L'activité a nettement accéléré dans les pays anglo-saxons et, dans la zone euro, le scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé (+0.4%) ; en son sein, seule la croissance française a déçu, marquant le pas après un début d'année dynamique. En revanche, l'activité a rechuté au Japon et les économies émergentes ont continué de tourner au ralenti, comme la Chine, voire sont restées en récession, notamment le Brésil et la Russie.

Les informations conjoncturelles de l'été augurent d'un écart croissant au second semestre entre les économies avancées et les pays exportateurs de matières premières, notamment parce les cours du pétrole et des matières premières ont à nouveau nettement baissé. Le climat des affaires reste bien orienté dans les pays avancés. Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la croissance resterait soutenue par une demande privée dynamique, notamment stimulée par l'accélération du pouvoir d'achat retenu.

Dans la zone euro, la croissance s'élèverait progressivement (+0.4% au troisième trimestre puis +0.5% au quatrième). Les exportateurs bénéficient encore d'un euro nettement plus faible que l'an dernier. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à

l'amélioration du marché du travail. Enfin, l'investissement des entreprises accélérerait et resterait notamment vigoureux en Italie et en Espagne.

En France, la baisse de la production industrielle au printemps et au début de l'été ne serait que temporaire mais affecterait encore le rythme du PIB au troisième trimestre (+0.2%), avant qu'il ne s'élève au quatrième (+0.4%). Cela porterait la croissance sur l'année à +1.1% (après +0.2% en 2014). Au-delà des à-coups survenus au premier semestre, la consommation des ménages retrouverait une croissance en phase avec les gains de pouvoir d'achat, lequel accélérerait nettement sur l'ensemble de l'année (+1.7% après +1.1%). En revanche, leur investissement en logement continuerait de reculer et de peser sur l'activité d'ensemble. Après une hausse au premier semestre, l'investissement des entreprises accélérerait modérément au second semestre : les conditions de financement se sont améliorées, avec la hausse de leurs marges et un accès au crédit facilité par les mesures de politique monétaire. Surtout leurs perspectives de demande se dégagent, ce qu'indique l'amélioration du climat des affaires depuis le début de l'année dans quasiment tous les secteurs, à l'exception notable de la construction.

Le regain de l'activité entraîne celui de l'emploi marchand, par ailleurs favorisé par le CICE et le Pacte de responsabilité qui enrichissent la croissance en emplois. En outre, les contrats aidés dans les branches non marchandes resteraient dynamiques. Au total, près de 120 000 emplois seraient créés au cours de l'année 2015. Ce serait suffisant pour compenser la hausse de la population active, et le taux de chômage serait stable au second semestre à 10.3% en France (y compris DOM).

Deux aléas principaux sont associés à ce scénario. Du côté de la demande extérieure, le ralentissement des pays émergents pourrait peser plus fortement que prévu, notamment s'il entamait la confiance des chefs d'entreprises en Europe. Du côté des entreprises françaises, l'activité industrielle a déçu depuis le printemps, au regard des composantes de la demande et de l'amélioration du climat des affaires : alors qu'un rebond modéré a été retenu dès l'été, l'activité pourrait décevoir de nouveau, ou bien par contrecoup accélérer plus franchement que prévu.

S'agissant de la dette publique (de Maastricht), c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts publics contractés par l'Etat, la Sécurité sociale, les organismes divers d'administration centrale (ODAC) et les collectivités territoriales, elle s'établit, à la fin du deuxième trimestre 2015, à 2 105.4 M€, en hausse de 16.0 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle augmente de 0.2 point par rapport au premier trimestre 2015, à 97.6%. Rappelons que fin 2015, cet encours de dette s'élevait à 2 037.8 milliards d'euros, dont 188.2 milliards d'euros pour les collectivités locales, après 1 953.4 milliards un an plus tôt. Il atteignait 95.6% du PIB, contre 92.3% fin 2013.

Incidences du projet de loi de finances

Moyens d'intervention de l'Etat

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1 450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions.

Concours financiers de l'Etat aux collectivités

La diminution des dotations de l'Etat a été confirmée et annoncée dans le Projet de Loi de Finances 2015, cette baisse annoncée a fortement évolué en défaveur des collectivités locales.

La contribution au titre du redressement de l'Etat est passée de 588 millions d'euros pour 2014 à 1 450 millions d'euros pour 2015. De plus, il est prévu pour 2016 une contribution supplémentaire, égale à celle demandée en 2015. Ainsi, il est estimé une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016 identique à celle connue en 2015.

Par ailleurs, le Projet de Loi de Finances introduit une réforme majeure de la DGF des communes et des intercommunalités, afin de rendre cette dotation plus transparente et plus juste.

Budget principal : fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement du budget principal

Projection financière

Globalement, l'inflexion constatée sur 2015 en ce qui concerne les dépenses ne compense pas les baisses de DGF, d'où une dégradation de l'épargne. Cette inflexion doit être confirmée, d'autant que les premières informations communiquées par la direction des finances publiques sont de nature à contrarier la dynamique des bases fiscales connue jusqu'ici.

D'autre part les hypothèses formulées plus bas n'intègrent pas d'augmentation des taux des trois taxes locales.

Recettes de fonctionnement

Rappel :

	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Évolution 15/14	Moyenne annuelle 15/11
70 - vente de produits	227 930	254 016	281 818	283 692	255 176	-10,05%	2,86%
73 - impôts et taxes	10 201 077	10 583 604	11 335 932	11 623 608	11 779 756	1,34%	3,66%
<i>dont contributions directes (C/7311)</i>	6 123 643	6 420 078	6 756 362	6 919 328	7 070 787	2,19%	3,66%
<i>dont autres produits fiscaux</i>	4 077 434	4 163 526	4 579 570	4 704 280	4 708 969	0,10%	3,67%
74 - dotations et participations	3 029 911	3 182 505	3 182 872	3 148 955	2 972 798	-5,59%	-0,47%
<i>dont DGF</i>	2 401 031	2 407 546	2 431 161	2 394 544	2 139 633	-10,65%	-2,84%
75 - autres produits	217 086	198 428	178 286	174 132	167 452	-3,84%	-6,28%
013 - atténuation de charges	223 383	215 006	218 371	259 327	325 507	25,52%	9,87%
76 - produits financiers	4 635	5 258	2 241	1 883	521	-72,35%	-42,11%
77 - produits exceptionnels (réels)	1 232 992	630 711	524 916	205 880	58 526	-71,57%	-53,32%
Déduire produits des cessions (C/775)	1 050 277	477 393	496 000	121 363	10 300	-91,51%	-68,53%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	14 086 737	14 592 133	15 228 436	15 576 114	15 549 436	-0,17%	2,50%

Les recettes d'origines fiscales

Pour 2016, la revalorisation annuelle des bases par l'Etat (Taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) s'élève à 1%.

Elles n'ont pas été pas été notifiées à ce jour, d'où une simulation prudente d'augmentation globale de 2 % pour la taxe d'habitation et de 1 % pour le foncier bâti (revalorisation + élargissement des bases)

	Taux 2015	Bases 2015 Définitives	Produit 2015	Bases 2016 prévis.	Evol bases	Taux 2016	Produit 2016 estimé
Taxe d'habitation	12,77%	19 667 979	2 511 601	20 061 339	2,00%	12,77%	2 561 833
Taxe foncière (bâti)	27,32%	15 798 352	4 316 110	15 956 336	1,00%	27,32%	4 359 271
Taxe foncière (non bâti)	112,28%	203 136	228 081	203 136	0,00%	112,28%	228 081
		16 001 488	7 055 792	36 220 810			7 149 185

Produit supplémentaire	93 393
-------------------------------	---------------

Le versement transport n'est pas inscrit dans le budget principal, mais dans le budget annexe à la partie « transport urbain ».

Les autres recettes fiscales sont à comptabiliser et leur estimation, pour 2016, montre une stabilité par rapport à 2015, soit environ 4,3 M€ (Attribution de compensation TED, Taxe sur l'électricité, droits de mutations notamment).

Les autres recettes de fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement :

La réforme de la DGF a été reportée à 2017. Cependant, les mécanismes applicables en 2015 sont reconduits, notamment la contribution au redressement des comptes publics.

L'impact de la baisse de cette dotation, pour la commune en 2016, est donc calculé sur la même base que 2015.

Evolution de la Dotation forfaitaire

	2013	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire	1 713 447	1 637 386	1 359 605	1 082 000
Baisse annuelle en %		-4,44%	-16,96%	-20,42%
Baisse annuelle en valeur		-76 061	-277 781	-277 605
Baisse cumulée		-76 061	-353 842	-631 447

Soit une perte totale cumulée d'environ 1 M€.

Les autres dotations et participations :

Les montants seront pour l'essentiel reconduits, soit un total de 1,6 M€ (DSU, Dotation nationale de péréquation...)

Toutefois, le compte 7478 « autres organismes » va voir son montant sensiblement augmenter. En effet, la participation de la CAF au titre des ALAE va représenter une recette nouvelle d'environ 66 000 €.

Produits des services :

Il est aussi à noter que les recettes liées aux ALAE porteront sur l'année complète (environ 45 000 €)

Evolution des dépenses de fonctionnement du budget principal

Rappel :

	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Évolution 15/14	Moyenne annuelle 15/11
0.11 - charges à caractère général	3 096 650	3 072 485	3 372 470	3 463 573	3 519 310	1,61%	3,25%
0,12 - charges de personnel	6 667 422	6 927 071	7 083 604	7 490 613	7 746 064	3,41%	3,82%
65 - autres charges de gestion	1 917 140	1 974 699	2 038 719	2 078 648	2 065 661	-0,62%	1,88%
014 - Atténuation de produits	170	3 294	0	6 781	6 506	-4,06%	148,72%
66 - charges financières	468 450	524 697	510 538	479 880	461 235	-3,89%	-0,39%
67 - charges exceptionnelles (réelles)	22 386	108 618	115 274	101 069	108 346	7,20%	48,32%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.	12 172 218	12 610 863	13 120 605	13 620 564	13 907 123	2,10%	3,39%
Déduire travaux en régie (C/722)	408 106	420 350	403 327	379 310	400 691	5,64%	-0,46%
Total DRF hors travaux régie	11 764 112	12 190 514	12 717 278	13 241 254	13 506 432	2,00%	3,51%
Intérêts de la dette (C/66111 + C/66112))	458 416	511 549	503 349	468 869	445 983	-4,88%	-0,69%
DRF hors intérêts dette	11 305 696	11 678 965	12 213 929	12 772 385	13 060 448	2,26%	3,67%

Principales dépenses de fonctionnement

Les objectifs sont de 4 ordres :

Confirmer l'inflexion constatée sur 2015, poursuivre les efforts entrepris pour préserver notre capacité réelle d'investissement (+ 1,5 % sur les charges à caractère général ; + 2,5 sur les RH)

Maîtriser les coûts de fonctionnement et d'entretien du patrimoine, existant ou à venir, rechercher les économies d'énergie,

Préserver le niveau de services, les moderniser,

Tout en maintenant l'attractivité de la commune.

Charges du personnel

Les charges de personnel subissent un certain nombre de contraintes externes ou mécaniques :

Glissement Vieillesse – Technicité

Augmentation des taux de cotisations patronales au 01/01/2016 :

- CNRACL : 30,60 % (au lieu de 30,50 %) ;
- Retraite régime général : vieillesse déplafonnée : 1,85 % (au lieu de 1,80%) vieillesse plafonnée : 8,55% (au lieu de 8,50%) ;
- Assurance maladie : 12,84 % (au lieu de 12,80%) ;
- Assurance accidents du travail : 3,71 % (au lieu de 3,25%).

D'autre part il convient de tenir compte du transfert de 3 agents du CCAS vers la ville, charge compensée au niveau de la subvention versée au CCAS.

De même, des recettes relatives aux emplois aidés apparaîtront au chapitre atténuations de charges.

Cela dit, globalement, l'objectif de + 2,5 % devra mobiliser l'ensemble de la collectivité.

Charges à caractère général

En 2015, les services ont engagé une série d'efforts pour optimiser leurs dépenses, tout en garantissant un niveau de qualité de service qui soit satisfaisant. La rationalisation des coûts va être poursuivie pour l'année 2016.

Il est important de noter, qu'en 2015, un nouvel appel d'offres pour la fourniture de gaz naturel avait permis de réduire le prix d'environ 20%.

Un marché a également été passé pour la fourniture d'électricité (tarifs jaunes uniquement) dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SDET. Ce marché a pris effet au 1er janvier (prix en baisse d'environ 10 %).

Il va être réalisé en 2016 une étude sur tous les autres contrats de fourniture d'électricité (tarif bleus) pour évaluer l'intérêt de lancer également un appel d'offres.

Un audit a été réalisé sur les bâtiments en 2015, concernant les chaufferies, permettant leur optimisation, de meilleurs rendements et des économies sur la consommation.

Les dépenses liées au transport ne sont pas inscrites dans le budget principal, mais seront indiquées dans le budget annexe « transport urbain ».

Autres charges de gestion courante

Outre la réduction de la subvention au CCAS qui passe à 90 000 € (transfert de personnel),

L'enveloppe des subventions aux associations devrait être stabilisée autour de 800 000 €.

Atténuation de produits

Le niveau est invariable par rapport à 2015, soit environ 7 000 euros.

Charges financières

Le montant des intérêts des emprunts est évalué à 445 000 € en 2016.

Objectif : maintien du niveau d'autofinancement

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation économique actuelle. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif, pour garantir un niveau nécessaire d'investissement, focalisé sur le développement de la ville et le bien-être de sa population.

Budget principal : investissement

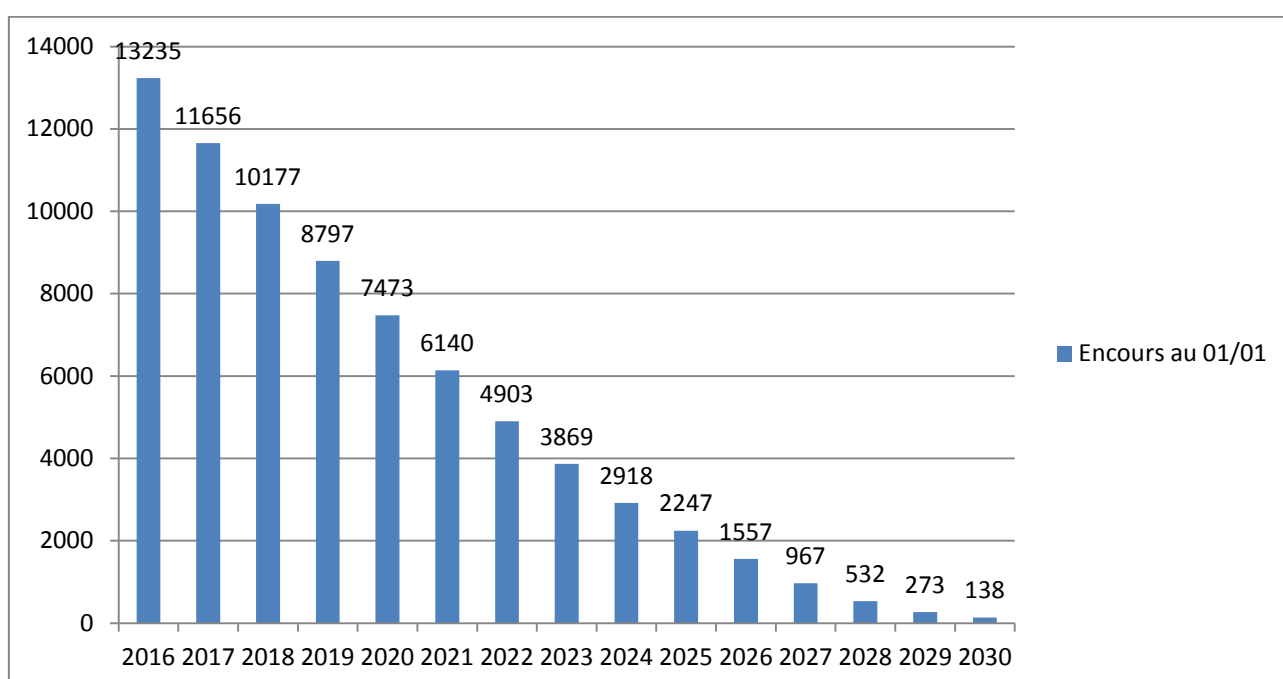
Le volume d'investissement du Budget Principal réalisé en 2015 est de 4 024 000 €

Endettement

En 2016, l'encours de la dette s'élève à 13 235 000 €.

L'annuité 2016 sera de 2 020 000 €

Profil actuel de la dette (en milliers d'euro)



Commune	Population	Coût de la dette par an, par habitant, en euros		
		2012	2013	2014
Gaillac	13 908	1 068	1 067	966
Lavaur	10 671	1 828	1 799	1 802
Graulhet	12 023	1 638	1 697	1 790
Lourdes (65)	14 615	1 579	1 726	1 945
Saint Gaudens (31)	11 716	2 229	1 952	1 910
Villefranche de Rouergue	12 496	1 017	1 291	1 366

Moyenne nationale de la strate en 2014 : 958 €

Programme général

Etat des restes à réaliser pour 2015

	Libellé	
	DEPENSES	395 414,68
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 130,40
460	SIGNALISATION URB. ET RURALE	4 459,74
531	OEUVRES D'ART	11 856,00
552	ECLAIRAGE PUBLIC	1 068,00
556	MATERIEL SCOLAIRE ET SPORTIF	15 150,58
557	ECOLES	115 745,84
598	ESPACES VERTS	7 344,77
700	MAT. INFOR. MAIRIE	43 067,43
711	BATIMENTS	32 339,28
740	PISCINES	1 056,63
742	CTM	2 743,33
743	MOBILIER URBAIN	1 560,00
772	CIMETIERES	2 513,64
902	PLACE LIBERATION	13 875,25
911	SECURITE BATIMENTS	11 031,77
926	RENOVATION CLAVELLE	213 956,77
930	VIE QUOTIDIENNE	105 793,46
940	ETUDES	35 790,00
943	ABBAYE ST MICHEL	103 665,39
944	RESERVES MUSEES	13 306,08
945	VIDEO PROTECTION	15 375,00
	RECETTES	377 627,00
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	70 000,00
557	ECOLES	15 531,00
700	MAT. INFOR. MAIRIE	13 290,00
711	BATIMENTS	40 000,00
780	P.V.R.	15 000,00
926	RENOVATION CLAVELLE	546 433,00
943	ABBAYE ST MICHEL	55 000,00

Résultat de clôture pour 2015

Libellé	Montant
Excédent de fonctionnement 2015	1 590 731,93 €
Déficit d'investissement cumulé	849 9850,87 €
Résultat global (excédent)	740 781,06 €

Recettes d'investissement en 2016

Libellé	Montant
Fonds de compensation de la TVA	500 000 €
Taxe d'aménagement	180 000 €
Subventions d'investissement connues et notifiées à ce jour*	860 000 €

L'emprunt nouveau est prévu à hauteur du capital remboursé, en 2016, à savoir 1 600 000 €

Les investissements prévus en 2016

Compte tenu de tous les paramètres évoqués ci-dessus, Les orientations budgétaires tendent à préserver une capacité d'investissement s'approchant de celle de 2015 (4M€) sous réserve de finaliser tous les plans de financement.

D'autre part, il convient également de prendre en compte le caractère pluriannuel de certaines opérations lourdes (à l'instar des travaux sur l'Abbatiale), susceptibles de faire l'objet d'autorisations de programme et crédits de paiement (ajustables)

Concrètement, il s'agit :

- Du parvis et des abords de la gare SNCF dans le cadre du GPCAT, 175 000 €
- De l'aménagement de la gare routière, pour 680 000 € TTC (notification* du Conseil Départemental 195 000 € arrondi)
- Des travaux sur l'Abbatiale pour 550 000 € TTC (notifications* Etat 187 000 €, Département 70 000 €, Région 60 000 €)
- Des réserves des musées pour 564 000 € TTC (recette attendue 50 %)
- De la rénovation de l'hôtel de ville et du parvis pour 350 000 €
- De la vidéo-protection pour 250 000 € (recette attendue FIPD)
- Des interventions dans différents bâtiments communaux dont les écoles, ayant fait l'objet de demandes de DETR au Conseil de janvier, pour un total de 500 000 € (Bâtiment 80 Place d'Hautpoul, étanchéité et mise aux normes à l'abbaye, gymnase A. Camus, salle de spectacle ...).
- De la rénovation du marché couvert et de la fontaine du Griffoul, estimation 90 000 €
- Des préaux des écoles Louise Michel et La Voulte pour 150 000 € (DETR et CD 2015)
- De la voirie, des espaces publics et « vie quotidienne » pour un montant global d'environ 600 000 €
- Des programmes d'intervention du CTM pour 300 000 €
- Et d'investissements divers et acquisitions pour un montant de 250 000 €.

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget eau

Les recettes : le produit de la surtaxe eau
Les dépenses : le remboursement de la dette.

L'encours de la dette a 01/01/2016 s'élève à 1 103 000 €.

L'annuité 2016 sera de 123 000 €.

L'autofinancement dégagé sert à financer des travaux sur le réseau. Pour 2016, le montant est évalué à 220 000 €.

Le budget assainissement

Les recettes : le produit de la surtaxe eau et l'aide à la performance épuratoire versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
Les dépenses : le remboursement de la dette.

L'encours de la dette à 01/01/2016 s'élève à 4 006 000 €.

L'annuité 2016 sera de 348 000 €

L'autofinancement dégagé sert à financer des travaux sur le réseau. Pour 2016, le montant est évalué à 200 000 €.

Le budget lotissement

Les seules opérations retracées dans ce budget concernent l'apurement du déficit et le remboursement de la dette.

Le déficit total au 31/12/2015 s'élève à 436 055,19 €.

Une subvention de 100 000 € sera à nouveau versée en 2016 par le budget principal, l'objectif final étant de résorber le déficit.

L'encours au 01/01/2016 s'élève à 93 000 €.

L'annuité 2016 sera de 14 600 €.

Le budget locations locaux

Ce budget retrace les opérations suivantes :

- Camping ;
- MCEF ;
- Gendarmerie ;
- Logements sociaux Port Fabry ;
- Logements sociaux Sept Fontaines ;
- Ateliers Longueville ;
- Local rue de la Madeleine ;
- CESURE.

Les recettes de ce budget sont constituées par les revenus (loyers) des activités ci-dessus, et les dépenses par des charges courantes et le remboursement des emprunts associés.

Pour 2016, aucune nouvelle opération n'est prévue.

Pour rappel, ce budget a été déficitaire sur l'exercice 2015 de 132 000 €. Avec le report, le déficit cumulé s'élève à 804 000 €.

Ce déficit s'explique par des recettes de fonctionnement insuffisantes pour couvrir la totalité du remboursement du capital de la dette.

Une démarche a donc été entreprise pour réaménager 3 prêts :

- Caisse d'Epargne : allongement de la durée résiduelle de 7 ans ;
L'annuité va passer de 121 150 € à 78 600 € à compter de 2016
- Crédit mutuel : allongement de la durée résiduelle de 3 ans et mise en place de paliers de progressivité tenant compte des autres prêts arrivant à terme (3 échéances de 41 000 €, 1 échéance de 72 900 € et 11 échéances de 97 097,07 €)
L'annuité va passer de 94 721 € à 41 000 € pendant 3 ans ;
- Crédit Foncier : remboursement anticipé et nouveau prêt auprès de la banque postale, avec un rallongement de 5 ans.
L'annuité va passer de 179 535 € à 132 000 € à compter de 2017.

La baisse annuelle de l'annuité sera donc d'environ 96 000 € dès 2016 et de 144 000 € en 2017.

L'encours au 01/01/2016 s'élève à 5 577 000 €.

L'annuité 2016 sera de 497 K€ au lieu de 593 000 K€

Le budget transport urbain

Ce budget va retracer l'intégralité des dépenses et des recettes concernant La Navette.

En dépenses : paiement de la SPL (pour mémoire, coût de la Navette + Transversale 400 000 € arrondi), diverses charges de fonctionnement, refacturation de personnel par le Budget Principal.

En recettes : le produit du versement transport.

S'agissant de ce dernier, le seuil d'assujettissement est relevé en 2016 de 9 à 11 salariés.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire
Patrice GAUSSERAND**

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160216-43-2016-DE
Date de télétransmission : 18/02/2016
Date de réception préfecture : 18/02/2016